

R. c. Labrecque, [1997] 3 R.C.S. 1001

Claude Labrecque

Appelant

c.

Sa Majesté la Reine

Intimée

Répertorié: R. c. Labrecque

N° du greffe: 25651.

1997: 7 novembre.

Présents: Les juges L'Heureux-Dubé, Gonthier, McLachlin, Iacobucci et Bastarache.

en appel de la cour d'appel du québec

Droit criminel -- Preuve -- Déclarations antérieures incompatibles -- Agression sexuelle -- Témoignage de l'enfant au procès incompatible avec ses déclarations antérieures -- Fiabilité des déclarations antérieures de l'enfant -- Jugement de la Cour d'appel confirmé.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel du Québec, [1996] R.J.Q. 2850, 112 C.C.C. (3d) 472 (*sub nom. R. c. L. (C.)*), [1996] A.Q. n° 3550 (QL) (*sub nom. R. c. C.L.*), qui a annulé l'acquittement de l'accusé relativement à une accusation d'agression sexuelle et ordonné la tenue d'un nouveau procès. Pourvoi rejeté.

Gervais Labrecque et Louise Plamondon, pour l'appelant.

Robert Parrot, pour l'intimée.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

- 1 LE JUGE L'HEUREUX-DUBÉ -- Ceci est un appel de plein droit. Nous sommes tous d'avis de rejeter l'appel essentiellement pour les motifs de Madame le juge Rousseau-Houle auxquels la Cour d'appel du Québec a souscrit à l'unanimité. Le pourvoi est donc rejeté.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appelant: Labrecque, Robitaille & Associés, Québec.

Procureur de l'intimée: Robert Parrot, Québec.